

BIEN VIVRE A TROUY N° 68

villedetrouy.fr

1er trimestre 2016

Mot du maire

La Commune reste le dernier bastion à visage humain où se cristallisent la bonne humeur, la chaleur des rencontres et où on se sent sécurisé, écouté, aidé.

Même si la nécessité d'une gestion plus parcimonieuse se fait sentir, attachons-nous à conserver ce qui reste de convivial, de dévouement et de don de soi.

Nous prenons plaisir à répondre aux aspirations d'épanouissement de tous.

Meilleurs vœux à tous

Gérard SANTOSUOSSO

Ouverture Espace jeunes

Un lieu de vie pour les adolescents de la commune.

Si tu as entre 13 et 18 ans alors viens nous rejoindre à l'espace jeunes afin de passer de bons moments entre ados, construire des projets, discuter dans un lieu de partage et de convivialité!

Organisation de sorties, d'activités selon les envies de chacun. Frédéric Lavrut, animateur, jeune et dynamique à l'écoute de toutes et tous, disponible pour celles et ceux qui le souhaitent Alors rejoins nous!

Ouvert le mercredi de 13h30 à 19h, le vendredi de 17h30 à 20h et le samedi de 13h30 à 20h

Animateur joignable les mardis et jeudis de 9h à 11h45 au

Animateur joignable les mardis et jeudis de 9h à 11h45 au 02 48 64 78 79.

Présentation de l'espace le mercredi 27 janvier 2016 aux parents et aux jeunes entre 13h30 et 19h00.

OUVERTURE le mercredi **20 janvier 2016** à partir de 13h30 au Préfa, rue du 19 mars 1962

<u>Contact</u>: service jeunesse 02.48.64.78.79, mail : jeunessetrouy@orange.fr, Facebook service jeunesse de la ville de Trouy.



DANS CE NUMERO

Page 2 : Recensement Pages 3 à 4 : Sécurité

Page 5 : Nouvelles Technologies Pages 6 à 7 : Environnement Pages 8 à 10 : Informations

Page 11 : Agenda Page 12 : Contact



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**.

Se faire recenser est un geste civique et <u>obligatoire</u>, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

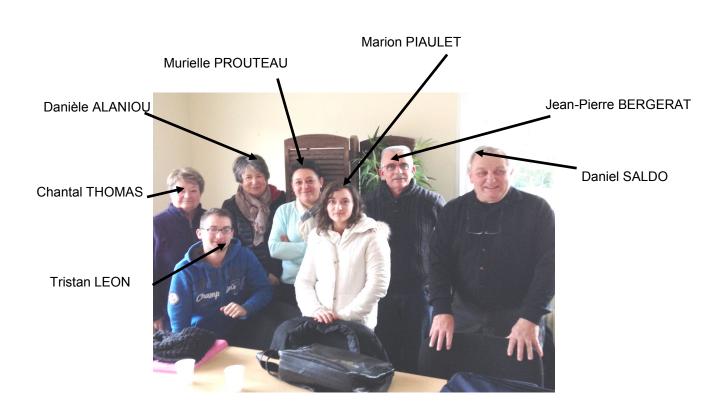
Les agents recenseurs sont sous le serment de totale confidentialité.

C'est simple, utile et sûr...et vous pouvez y répondre par internet .

Un courrier explicatif a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : <u>www.le-recensement-et-moi.fr</u>

Présentation des agents recenseurs de la Ville de Trouy



Nettoyage des trottoirs en cas de neige

Prudence



En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50.

S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.

En cas de verglas, les trottoirs peuvent être

saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.

Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, ...

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement.

Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.

Faute d'entretien des trottoirs, la responsabilité de chacun peut être engagée en cas d'accident (exemple : la chute d'un piéton).







Gilet de sécurité : obligatoire pour les motards

Obligatoire pour les automobilistes depuis 2008, il est désormais indispensable pour les conducteurs de cyclomoteurs, motos et scooters. Une mesure <u>entrée en vigueur au 1er janvier 2016</u>.

Les motards doivent détenir sur eux ou dans un rangement de leur véhicule un gilet de haute visibilité. En cas d'arrêt d'urgence, ils devront le porter au moment de la descente de leur deux ou trois roues afin d'améliorer leur visibilité.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions : $11 \in$ d'amende en cas d'absence de gilet et $135 \in$ s'ils ne le portent pas suite à un arrêt d'urgence.



Intoxications au monoxyde de carbone

Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Entre le 1er septembre 2013 et le 31 mars 2014, 1 028 épisodes d'intoxication domestique au CO survenus par accident et impliquant 3 050 personnes, ont été signalés au système de surveillance de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Pourtant, certains symptômes sont annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone : maux de têtes, fatigue, nausées et vomissements. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite.

En cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

Qu'est ce que le monoxyde de carbone

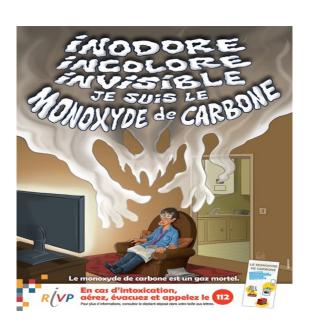
Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Il est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine : 0,1 % de CO dans l'air tue en une heure, 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes, 10% de CO dans l'air tuent immédiatement.

Circonstances de survenue

Dans une majorité des cas, les accidents résultent :

- de la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné),
- de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées),
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint,
- de la vétusté des appareils,
- de la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes, ...),
- de l'incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple : foyer ouvert et chaudière).





Linky, le compteur communicant d'ERDF

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Les compteurs équipant actuellement les foyers sont de différentes générations, la plus récente remontant aux années 1990. Depuis, la technologie a évolué.

Un nouveau compteur communicant

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'ERDF. C'est un compteur communicant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il a été conçu pour faciliter la vie des clients d'ERDF. La pose des compteurs communicants Linky a commencé fin 2015.

L'objectif est de remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers en France d'ici 2021. Lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client. Le nouveau compteur prend la place de l'ancien.

Linky: quels avantages pour moi en tant que client?

Relève automatique de ma consommation

AVANT : la plupart du temps, les relèves se faisaient sur rendez-vous.

Avec le compteur Linky, mes relèves se font à distance.

Adapter la puissance de mon compteur AVANT : si je voulais changer la puissance de mon compteur et modifier mon contrat, je devais prendre rendez-vous pour le passage d'un technicien.

Avec le compteur Linky, plus d'attente ni de rendez-vous, le changement est fait à distance en moins de 24 heures.

Mieux maîtriser ma consommation AVANT: ma consommation réelle n'était relevée sur tous les six mois environ.

Avec le compteur Linky, je peux suivre ma consommation sur un site Internet, mieux la comprendre et agir pour la maîtriser.

Emménager en toute simplicité

AVANT : pour avoir l'électricité dans mon nouveau logement, je devais attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.

Avec le compteur Linky, en moins de 24 heures, tout est réglé à distance.

Avoir accès à de nouvelles offres

AVANT : seul mon chauffe-eau se déclenchait à distance sur les heures creuses.

Avec le compteur Linky, je peux profiter de nouvelles offres de mon fournisseur d'électricité et piloter mes appareils électroménagers plus facilement.

VENTE DE TERRE VÉGÉTALE

La ville de Trouy reconduit la vente de terre végétale au prix de 10 € le m3 sur la base d'1m3 <u>au minimum</u> et sur inscription **jusqu'au 11 mars 2016**.

Les inscriptions seront enregistrées par le service accueil de la mairie soit :

- par téléphone au 02.48.64.78.18,
- par mail : mairie.trouy@wanadoo.fr,
- par courrier : place du 8 mai 1945 18570 Trouy

La vente sera organisée le <u>mardi 22 et jeudi 24 mars</u> de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 sur présentation d'un bon de retrait qui sera délivré <u>après inscription et remise du paiement (chèque exigé à l'ordre du Trésor Public</u>).

Le transport sera à la charge du demandeur.

Pour les entreprises, contactez le service technique au 02.48.64.78.19

INSCRIPTION POUR ACHAT DE TERRE VEGETALE

À retourner au plus tard le 11 mars 2016 en Mairie

Nom Prénom	
Adresse :	
Tél. :	
Quantité à prendre :	
Date d'enlèvement : mardi 22 ou jeu	di 24 mars 2016 de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 (Rayez la date inutile)
Je joins mon chèque d'un montant de	e

Les jardiniers solidaires

En 2016, l'association "les jardiniers solidaires" reconduit la formation au jardinage et aux techniques respectueuses de l'environnement

(11 adultes formés en 2015).

Deux groupes seront créés sur Bourges, d'une durée totale de 20h (au lieu de 15h en 2015), en salle et en jardin : un groupe le samedi matin, à partir du 27 février, le 2ème groupe les mardis et jeudis soirs à partir du 1er mars.

Pour tous renseignements, contactez Michel Besse, Président "les jardiniers solidaires", maison des associations, 28 rue Gambon à Bourges tél : 02 48 64 72 75 ou 06 51 72 96 18





"Jardin partagé" des Brigamilles

Vous disposez de trop peu d'espace chez vous pour créer un jardin potager.

Vous souhaiteriez cultiver vos propres légumes pour votre consommation familiale.

Vous êtes sensible à l'esprit de solidarité, convivialité, partage entre les générations.

Venez rejoindre et conforter le groupe de personnes qui s'est déjà investi dans le "jardin partagé" des Brigamilles.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter le 02 48 64 78 13.

Concours de jardins potagers

Après le concours des maisons fleuries et des maisons décorées de Noël, la municipalité va mettre en place un concours des jardins potagers dès 2016. Règlement à paraître dans le prochain Bien-Vivre.



Horaires des déchetteries

	TROUY		BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	1
Dimanche			10h-12h

Passage de la TNT Haute Définition le 5 avril 2016

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois <u>pas nécessaire de changer de téléviseur</u> : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 € dans le commerce).

Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

Commande fuel groupé

Mme LEDUC, trucidienne, propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix plus attractifs.

La prochaine commande est prévue pour fin février début mars 2016.

Vous pouvez la contacter au 06.03.41.23.80 ou M.QUILLET au 06.87.86.14.85

La Mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.



Nouveaux horaires à Bourges Plus

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les horaires des services eau, assainissement et déchets de Bourges Plus ont été modifiés.

Accueil du public 4 boulevard de l'Avenir à Bourges (0 800 897 730 appel gratuit depuis un poste fixe) le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.



Services Préfectoraux

Nathalie Colin, nouvelle préfète du Cher

Nathalie Colin a officiellement pris ses fonctions, à la préfecture du Cher, le 4 janvier 2016. Précédemment directrice des ressources humaines au ministère de l'intérieur, elle est nommée préfète pour la première fois. Âgée de 54 ans, cette mère de 3 enfants est originaire de Toulon. Elle remplace Marie-Christine Dokhélar qui est partie dans la Vienne.

Nacer Meddah, nouveau préfet du Loiret et de la région Centre-Val de Loire

Le nouveau préfet de région Centre-Val de Loire mais aussi préfet du Loiret a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2016. Nacer Meddah, âgé de 56 ans, remplace Michel Jau parti à la retraite. Secrétaire général de la campagne électorale de François Hollande dès 2011, il a été nommé, en 2012, préfet de la région Lorraine et de la Moselle.

Horaire d'été

Le passage à l'heure d'été se fera dans la nuit du samedi 26 mars au dimanche 27 mars 2016.

Les montres avancent d'une heure. A 2 heures du matin, il sera 3 heures. Une heure de moins de sommeil !!!





Chasse aux œufs

Pour la 2ème chasse aux œufs, la Municipalité recherche des boîtes vides d'une contenance de 6 œufs. Vous pouvez les déposer à l'accueil de la Mairie

Merci de votre participation



Objets trouvés

Toute personne ayant perdu un objet, bijou, vêtement, clés... peut s'adresser en mairie auprès du service Accueil au 02-48-64-78-18

Recueil des actes administratifs

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Ce recueil est consultable et communicable : à la mairie du bourg et à la mairie annexe du nord ou sur le site internet de la ville : www.villedetrouy.fr.

Prêt de tables et bancs aux Trucidiens

Depuis plusieurs années, la Municipalité accorde à titre gratuit aux particuliers trucidiens et aux associations locales l'utilisation de tables et de bancs en bois sur la commune de Trouy.

En raison de leur vétusté, la municipalité a fait l'acquisition de 4 tables et 12 bancs pliables en PVC.

Les conditions de prêt seront les mêmes (particuliers trucidiens et associations locales, sur le territoire de la commune de Trouy), mise à part l'instauration d'une caution d'un montant de 200 € et d'un règlement d'utilisation.

Le planning de réservation est géré par le service Accueil de la mairie de Trouy (02.48.64.78.18 ou par mail <u>mairie.trouy@wanadoo.fr</u>).

Création d'un lien presse accessible au public depuis le site internet de la ville de Trouy

La municipalité a décidé de passer un contrat avec le Berry Républicain.

Ainsi, tous les articles qui paraîtront sur Trouy seront automatiquement et simultanément insérés le jour même sur le site internet de la ville.

Par ce biais, tous les habitants qui possèdent internet mais qui ne sont pas abonnés ou ne lisent pas régulièrement le journal local pourront prendre connaissance de la totalité des informations.



ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

24 janvier Thé dansant de l'AAAEMD 30 et 31 Bourse aux collections de TTL

7 Févier Thé dansant de l'Espoir Trucidien

- Dîner dansant du Comité des Fêtes (St Valentin)
- 27 Soirée années 80 du Comité du Personnel
- 28 Thé dansant du Cyclo Club



5 Mars Rifles de l'EST

- 6 Thé dansant de l'EST Vétérans
- 12 Dîner dansant de la GAT
- 13 Thé dansant du Comité des Fêtes
- 18 Carnaval de la Municipalité
- 19 Théâtre de Musica ' Danse
- 20 Thé dansant de Musica ' Danse
- 27 et 28 Rencontres artistiques de TTL

AUTRES LIEUX

19 mars à 17h45 au monument aux morts : commémoration du Cessez le feu de la guerre d'Algérie.

Ateliers seniors

Jeux de société au préfabriqué du Centre de Loisirs, rue du 19 mars 1962, à 14h15 : 18 janvier, 1er, 15 et 29 février, 14 mars

Marche nordique : 7 mars (RDV 14h30 Place des Ecoles à Trouy bourg) pour aller dans la forêt de Sainte-Lunaise

Information sur la maladie d'Alzheimer : le 25 février à 14h15 au Centre de Loisirs avec l'association France Alzheimer pour répondre à toutes les questions concernant cette maladie, ouvert à tous

Recherche des restes de laine en vue d'un atelier à mettre en place . Merci d'avance. Contact : $02\ 48\ 20\ 38\ 51$

Avec votre compte Facebook, vous pouvez retrouver "Les seniors à Trouy" et voir ainsi toutes leurs activités et même les rejoindre si vous le désirez. Contact 02 48 20 38 51





Mairie de Trouy

Place du 8 mai 1945 18570 TROUY

Tél.: 02.48.64.78.18 Fax: 02.48.64.74.96

mail: mairie.trouy@wanadoo.fr

Site: villedetrouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Mardi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mercredi 9h00 à 12h00

Jeudi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Vendredi 9h00 à 17h00

Centre de Loisirs

1 allée des Anémones 18570 TROUY

Tél: 02.48.64.73.58 mail: enfancetrouy@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi 8h30 à 18h Mercredi, vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mairie annexe

Route de Châteauneuf 18570 TROUY

Tél.: 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture

Mercredi 13h30 à 17h

Fermée juillet et août

Bibliothèque

3 rue du 19 mars 1962 - 18570 TROUY Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture

Lundi - Vendredi 17h à 19h Mercredi 15h à 18h Samedi 10h à 12h

RAM (Relais Assistantes maternelles)

1 allée des Anémones 18570 TROUY

Tél: 02.48.64.78.79

Mail: corinnegatimel.mairietrouy@orange.fr dominiquenicoli.mairietrouy@orange.fr

Accueil Administratif

<u>UNIQUEMENT</u> sur rendez-vous Lundi 8h12h 14h16h Vendredi 8h12h

Accueil Ateliers d'Eveil

Lundi 9h 11h Vendredi 9h 11h

CCAS

1 allée des Anémones 18570 TROUY

Tél. 02.48.64.78.78

mail: corinnegatimel.mairietrouy@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 8h à 12h et 14h à 16h30 Mardi : 8h à 12h et de 14h à 17h30 Mercredi et vendredi : 8h à 12h

I.P.N.S